

PLAISANCE
LISTE D'ATTENTE ANNUELLE – ANNEE :

 1^{ère} INSCRIPTION
 RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

* Modalités précisées au verso

Si renouvellement d'inscription, indiquez vos :

N° d'inscription

Date de confirmation de renouvellement :

Merci de renseigner/actualiser toutes les informations, elles sont nécessaires à la proposition d'un emplacement.

PROPRIETAIRE (majoritaire)	NAVIRE
Nom / Prénom :	Nom :
Adresse :	Immatriculation :
CP ville :	Année :
Pays :	Longueur hors tout :
Tél. :	Largeur hors tout :
Portable :	Type de navire : <input type="checkbox"/> moteur
E-mail :	<input type="checkbox"/> voilier
	<input type="checkbox"/> multicoque
	<input type="checkbox"/> autre :
	Tirant d'eau :
	Tirant d'air :
	Tirant d'eau quille levée :
	Poids :
Emplacement : <input type="checkbox"/> bassin échouage <input type="checkbox"/> bassin à flot	Observations :

Pièces complémentaires à joindre au formulaire :

- ✓ acte de francisation / carte de circulation (si vous êtes en possession de votre navire)
- ✓ **seulement pour les demandes de renouvellement d'inscription :**
Un règlement de 10 € (modalités au verso).

Date / signature :

⇒ A retourner par voie postale ou déposer au :

Bureau du port de Saint-Martin-de-Ré
Quai Daniel Rivaille – 17410 Saint-Martin de Ré

Protection de vos données personnelles

En conformité avec les dispositions du Code des Transports (Livre III – Titre 1er – Chap. IV), les informations personnelles recueillies dans le cadre de la gestion des ports départementaux, ont pour finalité ladite gestion par le Département de la Charente-Maritime. Ces données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'union européenne. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante : Département de la Charente-Maritime – A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données - 85, bd de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9, ou par mail à l'adresse : dpd@charente-maritime.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex / www.cnil.fr)

MODALITES DE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE

Nous vous informons que de **nouvelles modalités de gestion de la liste d'attente** sont mises en place depuis 2021.

Il vous appartient désormais de nous retourner chaque année le formulaire et le règlement entre le 1^{er} JANVIER et le 31 MARS afin de maintenir votre inscription sur la liste d'attente au titre de l'année suivante. Le formulaire est disponible au bureau du port ou en téléchargement à cette adresse : la.charente-maritime.fr/ports-plaisance/saint-martin-de-re

Sans retour de ces éléments chaque année avant le 31 MARS, vous serez radié de la liste et le bénéfice de votre rang sera perdu.

MODALITES DE REGLEMENT

PAR VIREMENT :

Virement à effectuer sur le compte suivant, en indiquant en objet : - vos nom/prénom,
- le port concerné.

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé	Domiciliation	
10071	17000	00002004054	66	TRESOR PUBLIC LA ROCHELLE	
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1170	0000	0020 0405 466	TRPUFRP1

Titulaire du compte :

OCCUPATION DU DOMAINE ET INSTAL.PORTUAIRES DE ST.MARTIN REG.REC.

EN ESPECES OU PAR CARTE BANCAIRE :

Règlement à effectuer au : *Bureau du port de Saint-Martin-de-Ré, Quai Daniel Rivaille, 17410 Saint-Martin-de-Ré*

PAR CHEQUE :

Chèque à libeller à l'ordre de la « Régie du port de Saint Martin de Ré ».

Envoi postal ou dépôt au : *Bureau du port de Saint-Martin-de-Ré, Quai Daniel Rivaille, 17410 Saint-Martin-de-Ré*

FACTURE ACQUITTEE :

Une facture acquittée vous sera transmise, sur simple demande auprès du Maître de port, une fois votre règlement effectué.